



Lettre ouverte de la municipalité de Forges-Les-Bains au sujet du Centre d'Hébergement d'Urgence pour migrants

Les Elus de Forges partant du constat que la décision d'ouvrir ce centre a été prise par l'Etat, sans aucune concertation préalable et sans délibération du conseil municipal en ce sens, ont unanimement désapprouvé cette manière de faire. Le conseil déplore en effet la manière de laisser des élus locaux, tous bénévoles, seuls dans l'arène, sans information, sans moyens d'action, le tout pendant la période estivale.

Mis devant le fait accompli, les élus ont, malgré tout, et en responsabilité, pris la décision d'accompagner au mieux cette installation, dans l'intérêt de tous et, avant tout, des Forgeois, dont ils sont les représentants. En aucun cas ce consensus ne signifie une adhésion de principe au projet.

Ceci étant rappelé, et dans l'objectif d'obtenir des réponses aux questions posées par les Forgeois ainsi que des engagements pour répondre à leurs craintes, la municipalité pose les exigences et revendications suivantes :

Un réexamen de la typologie et du nombre du public qui sera accueilli. Actuellement, il est annoncé 91 hommes. Comme de nombreux Forgeois l'ont exprimé, une mixité ou l'accueil de familles rassurerait eu égard à la proximité des écoles. Les effectifs doivent impérativement rester limités : l'ouverture d'une seule aile représentant un effort déjà conséquent au regard de la taille de notre commune (pour rappel, 1700 habitants dans le centre bourg de la commune) nous demandons donc de limiter l'ouverture à une seule aile (soit une quarantaine de personnes, 3% de la population) en phase probatoire avec un bilan objectif de la situation avant, peut-être, d'envisager l'ouverture de la 2ème aile pour une population réfléchie.

Une amélioration de la sécurité aux abords du centre. Ce point implique la mise en place d'une surveillance permanente sur le site de jour et de nuit avec un nombre d'agents approprié (ex. 4 agents présents en permanence la nuit). En lien, il est aussi demandé la mise en place de moyens humains à la gendarmerie pour sécuriser de façon discrète mais efficace les entrées et sorties d'écoles, et les arrêts de bus ;

Une durée de convention entre le Conseil Général de Paris et Emmaüs ramenée de quatre à deux ans, ainsi que l'introduction dans cette convention d'une clause de rupture anticipée en cas d'aboutissement des projets communaux pour ce site, assortie d'une accélération de l'engagement

des services du Conseil Général de Paris et de l'Etat à la réflexion collective déjà engagée pour la reconversion définitive de ce site (foyer logement pour personnes âgées, atelier participatif, ressourcerie, pépinière d'entreprise, centre de télétravail, etc.) ;

Afin d'informer les Forgeois de façon sûre et pertinente, une communication précise sur le fonctionnement de ce centre et la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants d'Emmaüs, de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Gendarmerie...), des conseillers municipaux.

La mise en place d'un groupe de travail composé notamment de représentants de Forgeois, pour étudier les demandes de la population lors de réunions périodiques ou à la demande.

Seules des avancées significatives sur ces points permettront d'apaiser les esprits, de rassurer les Forgeois, et de ramener la sérénité sur le territoire.

La municipalité est donc prête à participer à toutes les réunions qui se tiendront dans cet objectif.

Fait à Forges-les-Bains, le 12 septembre 2016

Pour le conseil municipal unanime, La Maire,

Marie LESPert CHABRIER

Destinataires :

Ensemble de la population Forgeoise,
Préfecture de l'Essonne,
Conseil Départemental de Paris,
Ville de Paris
Emmaüs Solidarité
Ministre du logement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

La Préfète

Signée

Evry, le 12 septembre 2016

Madame le maire,

En réponse à votre récente lettre ouverte et comme je l'ai indiqué ce samedi lors de la rencontre avec les parents d'élèves, en présence du colonel de gendarmerie, du directeur académique des services de l'éducation nationale et des représentants d'Emmaüs France, je vous précise ci-après mes engagements pour faciliter l'implantation d'une structure temporaire d'hébergement de migrants :

- ce centre d'accueil et d'orientation (CAO) comportera **une capacité d'accueil limitée à 91 places**. Vendredi dernier, un accord ministériel a acté qu'il n'y aurait pas de seconde tranche. Il a été admis que ces structures devaient rester à taille humaine.

- **la durée de la convention** entre la ville et Emmaüs qui devait être de quatre ans sera raccourcie. Je vous préciserai rapidement quelle est la durée retenue.

- j'ai demandé également que l'on étudie la possibilité d'**accueillir un public mixte dans le CAO**. Mais, comme je l'ai rappelé lors des deux réunions publiques, dans leur très grande majorité les migrants sont des hommes seuls. La directrice générale adjointe d'Emmaüs a tenu à cet égard à noter que l'accueil de femmes avec des enfants nécessite une organisation et un accompagnement différents. Il faudra notamment scolariser les enfants.

- il est acquis que cette structure fera l'objet d'une **surveillance renforcée** de jour comme de nuit. La gendarmerie suivra très étroitement le site. Elle pourra aussi apporter en réactivité son appui si cela s'avérait nécessaire.

- **s'agissant de la sécurité des écoles**, il a été convenu que le diagnostic de sécurité serait complété dès ce mercredi par la venue du référent sûreté de la gendarmerie. Une présence des forces de l'ordre sera assurée à l'entrée des élèves et à leur sortie autant que nécessaire et en étroite coordination avec vos services. S'il faut mener des travaux, un accompagnement financier de la commune se fera par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux. De même pourra être étudiée la possibilité de mise en place d'une vidéo-protection aux abords de l'école ou sur les axes de déplacement dans la commune.

Il vous sera proposé, par la gendarmerie, comme cela a été fait dans plus d'une centaine de communes de l'Essonne une convention de participation citoyenne et comme l'a indiqué le colonel Michelet une information sur la réserve opérationnelle.

Comme pour tout acte de délinquance, je vous rappelle qu'il faut composer le 17 qui permet au centre opérationnel de gendarmerie de dépêcher sur place la patrouille la plus proche. Ce numéro d'appel est ouvert en permanence jour et nuit. Chaque citoyen peut y recourir.

- **sur la reconversion du site**, je confie à la sous-préfète de Palaiseau la mission de vous accompagner dans le cadre d'une équipe projet pour définir le contenu de cette reconversion et mobiliser les ressources possibles. Elle vous accompagnera dans le cadre des négociations avec la ville de Paris. En cas de difficultés, j'interviendrai personnellement.

- comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises **la transparence** sera faite sur le fonctionnement de ce site. C'est bien volontiers qu'un **comité de suivi** sera installé autour des représentants de l'État, d'Emmaüs et de votre conseil municipal. Il sera réuni sous présidence un mois après l'ouverture.

- il est acté qu'un **groupe de travail** comprenant des Forgeois sera constitué pour étudier les demandes de la population. Ce groupe se réunira de manière périodique et à la demande en cas de besoin.

J'ajoute que vous serez tenue régulièrement informée des avancées de l'installation et je reformule la proposition d'organiser des visites de structures dans d'autres lieux à votre convenance.

Je précise, que, contrairement à ce qui a été indiqué dans un tract distribué à la brocante de Forges-les-bains, les Forgeois n'auront pas à assumer financièrement le coût de l'hébergement des migrants. Ce coût (hébergement, eau, électricité...) ne sera pas supporté par le budget de la commune.

Enfin, sur la question du référendum d'initiative locale, je vous rappelle qu'il ne peut se tenir que sur une question ayant trait aux compétences de la Commune, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. L'installation du CAO relève de la compétence de l'État.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Josiane CHEVALIER

Madame Marie LESPÈRT-CHABRIER
Maire de Forges-les-bains
9 rue du Docteur Babin
91470 FORGES-LES-BAINS

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à
Monsieur le Préfet de l'Essonne - Boulevard de France - CS 10701 - 91010 EVRY Cedex
Tél : 01.69.91.91.91 - Fax : 01.64.97.00.23 - www.essonne.gouv.fr

Lors de la réunion publique du mercredi 7 septembre, Emmaüs Solidarité a proposé de mettre en place la visite d'un centre accueillant des demandeurs d'asile.

Les inscriptions se font dès à présent en mairie — Tél. 01 64 91 03 29. La date des visites sera définie en fonction du nombre d'inscriptions. (Il faut prévoir 1/2 journée).

Un groupe de travail «habitants» va se constituer. Si vous voulez y participer, veuillez vous faire connaître en mairie — Tél. 01 64 91 03 29. (Le nombre de places sera limité à 15 personnes).

www.forges-les-bains.fr

Vivons Forges

Ne pas jeter sur la voie publique